

Action « Retour dans mon collège »

De la contribution de jeunes collaborateurs / collaboratrices d'entreprises, de l'Industrie, du BTP et de la Tech ou de centres de recherche

1. Le contexte

Beaucoup de jeunes manquent d'attrance pour les métiers de l'Industrie, du BTP ou de la Tech et d'appétence pour les formations diplômantes qui y conduisent, du CAP industriel au doctorat en sciences pour l'ingénieur. De plus, sauf pour le monde du vivant, de la santé ou de la protection de la nature, les jeunes femmes s'en détournent encore assez massivement.

Les imaginaires de ces métiers, de ces formations, les stéréotypes, les déterminismes sociaux ou territoriaux se forgent très tôt, dès le collège. Des idées reçues, des représentations négatives se répandent alors.

Il convient donc de réagir au plus tôt et de façon soutenue, de multiplier les rencontres avec les jeunes dans les collèges ou bien en les accueillant dans des entreprises ou des laboratoires de recherche.

Mais, nous savons aussi que les jeunes sont peu enclins à accorder du crédit à des personnalités qu'ils considèrent souvent comme responsables de la situation actuelle ou qui sont trop éloignées d'eux en termes de génération ou bien de contexte de vie sociale. De là est née au sein de l'Académie des technologies l'idée de l'action « Retour dans mon collège » à laquelle ont adhéré le CNRS et les partenaires de l'Année de l'ingénierie et pour laquelle ils se sont engagés.

Avant cette action, initiée au cours de l'année scolaire 2025-26, des étudiant(e)s et de jeunes diplômé(e)s intervenaient dans des classes de collège. Ils n'étaient pas très nombreux, intervenant plutôt dans des lycées, et ils le faisaient généralement en proximité de leur établissement d'enseignement supérieur ou bien de leur entreprise ou de leur laboratoire.

2. Le retour

Dans le cadre de cette action, des étudiant(e)s et de jeunes diplômé(e)s¹ retournent dans le collège où ils ont fait leur scolarité et passé leur brevet. Ils peuvent y dire en substance : « il y a x années, j'étais là où vous êtes, j'ai fait la même scolarité que vous dans ce collège ». Ils peuvent ainsi devenir des « rôles modèles » de proximité (les plus efficaces) pour des collégiennes et des collégiens.

Lors de leur séjour dans leur ancien établissement (une journée, en général²), les étudiant(e)s et les jeunes diplômé(e)s rencontrent, outre les collégiennes et les collégiens, leurs professeurs, de toutes disciplines, ainsi que leurs parents dans des séquences périscolaires.

Ils parlent de leur cursus après le collège, de leurs études supérieures, des métiers auxquels elles préparent (ou bien qu'ils exercent), de la prise en compte des dimensions environnementales et sociétales dans leurs activités. Ils répondent à leurs questions, ils dialoguent avec eux. Un objectif de l'opération est que les élèves du collège puissent alors se dire : « **c'est top, cela a été possible pour lui (ou elle), cela est donc possible pour moi** ».

¹ D'une part, étudiant(e)s en 3^e année d'IUT, 4^e ou 5^e année d'écoles d'ingénieurs ou doctorant(e)s ; d'autre part, titulaires de BTS (le cas échéant), de BUT, d'un titre d'ingénieur ou d'un doctorat SPI, tous diplômé(e)s depuis moins de trois ans et salarié(e)s. Les apprenti(e)s du supérieur sont dans cette seconde catégorie (existence d'un employeur).

² Ce qui peut conduire à une nuitée sur place.

3. **En pratique pour les jeunes collaborateurs / collaboratrices d'une entreprise de l'Industrie, du BTP ou de la Tech**

Les jeunes diplômé(e)s depuis moins de trois ans (BTS, BUT, titre d'ingénieur, doctorat) ou bien les apprentie(e)s de l'enseignement supérieur, en contrat avec l'entreprise, en accord avec leur hiérarchie, déclarent leur disponibilité de principe pour retourner dans leur collège d'origine sur le site web de l'Année de l'ingénierie :

<https://anneeingenierie.fr/> → Participer → Retour dans mon collège

Une fois enregistrés le nom et l'adresse de leur collège, et leurs propres coordonnées (adresse électronique notamment), ils reçoivent un courriel leur donnant l'adresse électronique de leur collège accompagnée de trois documents :

1. Une fiche – accueil,
2. Une fiche – mise en relation,
3. Un questionnaire.

Les deux premiers documents sont des documents d'accompagnement, vade-mecum, conseils, préconisations, ...

Le troisième est un document à remplir assez rapidement, une fois que l'action dans le collège est terminée.

Dès réception du courriel évoqué ci-dessus, les volontaires prennent contact par un message à leur collège, envoyé à son adresse électronique, par lequel ils sollicitent un entretien de préparation et de cadrage ; ils rappellent leurs coordonnées téléphoniques. Sans réponse (par courriel ou appel téléphonique) du collège sous huitaine, ils appellent le secrétariat du principal du collège concerné ³.

Préconisation additionnelle

Aux préconisations contenues dans les deux fiches évoquées plus haut, il en est ajouté une qui relève de la **déontologie** : les collaborateurs / collaboratrices d'entreprise, ou de centre de recherche, dont les apprenti(e)s du supérieur, qui retournent dans leur collège sont d'abord d'anciens étudiants (voir le paragraphe : 2. *Le retour*). Ils peuvent évoquer, pour illustration, leur travail actuel en choisissant des exemples concrets dont la présentation est autorisée par leur hiérarchie. Ils peuvent évoquer la valeur ajoutée économique, sociale, environnementale, stratégique, ... du secteur d'activité auquel appartient leur entreprise ou leur centre. En revanche, ils évitent toute forme de publicité explicite concernant leur employeur ⁴.

Pour information : ci-dessous, le site du ministère de l'Education nationale présentant l'Année de l'ingénierie aux établissements, dont les collèges.

<https://eduscol.education.fr/4235/annee-de-l-ingenierie-2025-2026>

Ce document est à remettre à tout collaborateur ou collaboratrice, dont apprenti(e) du supérieur dans l'entreprise (ou dans le centre de recherche) participant à l'action Retour dans mon collège. Merci.

³ Ils peuvent aussi envoyer un courriel au principal du collège (en trouvant son nom sur internet ou en le demandant au collège) avec l'adresse électronique suivante : prenom.nom@ac-XXXXX.fr. Nota : XXXXX est le nom exact de l'académie dans laquelle se trouve le collège. Tout cela se trouve sur internet. Ex. : ac-dijon.fr, ac-nancy-metz.fr, ac-reims.fr, ac-reunion.fr, etc.

⁴ L'usage de slides portant le logo de leur employeur est autorisé.